

Il convient d'oublier ce passé ou de ne s'en souvenir que pour en tirer des leçons utiles au présent. Il fait comprendre la grande puissance de la modération, et de l'esprit de conciliation qui prévalent de nos jours. Il s'est formé à la suite de LaFontaine et de Baldwin une école d'hommes politiques qui se sont fait une conception exacte des vraies conditions d'existence du Canada, conception basée sur le respect et réciproque des droits et des préjugés des uns et des autres, et l'indifférence à l'égard des opinions religieuses du voisin. C'est ce que ces hommes d'État s'appliquent constamment à faire comprendre au peuple, porté parfois, dans les temps de crises politiques, à perdre de vue ces saines doctrines. Il y a en toutes choses un idéal de bonheur, de liberté, de bien être auquel il n'est pas donné à l'humanité d'atteindre. Bien imprudents, bien dangereux pour la société sont ceux qui ne veulent rien moins que cet idéal. Désirons-le, mais sachons nous contenter du possible.

Certes, si nous comparons notre état à celui des autres pays, nous n'avons rien à leur envier. Qu'on nous montre un État plus libre que le nôtre au point de vue religieux, un État où la nomination des évêques, par exemple, s'effectue avec plus de facilité. Qui ne connaît les ennuis que le pouvoir civil, dans maintes contrées catholiques, multiplie chaque fois qu'il s'agit de pourvoir à la vacance d'un siège épiscopal? Et en matière d'instruction publique, notre liberté n'est-elle pas illimitée? Rappelons pour mémoire la situation des catholiques de France sur ce point. C'est en 1830, que Lamennais, Montalembert et Lacordaire réclamaient pour leurs coreligionnaires la liberté de l'enseignement qui ne leur fut accordée qu'en 1850, et avec quelles restrictions, grand Dieu! Est-il besoin de mentionner la suppression ou la laïcisation de centaines d'écoles confessionnelles dont les catholiques de France ont à se plaindre depuis vingt ans! Nous sommes tellement habitués à l'espèce de souveraineté en toutes choses, dont nous jouissons, que nous n'en mesurons souvent pas toute l'étendue. Sous quel autre régime aurait-il été possible d'organiser publiquement, au grand jour, un corps de soldats canadiens pour les envoyer au secours du pape, comme cela s'est fait chez nous? C'était une entreprise fort louable au point de vue catholique qui est le nôtre, mais peu sympathique aux protestants. Pareil fait aurait-il pu se produire aux États-Unis, cette patrie de la liberté? Un simple prétexte de violation du droit international aurait tout arrêté. Et que d'autres preuves de notre indépendance il nous serait possible de citer!

Les deux provinces se sont unies en apportant, l'une un esprit de conciliation, et l'autre, une somme de préjugés à notre endroit. Aux yeux des gens de l'Ouest, nous étions, certes, vers 1840, en posture de rôle inférieur? Le temps a eu raison de ce fâcheux état d'âme chez nos voisins. Au contact des Canadiens, les députés de l'Ouest ont senti se dissiper les nuages de préjugés qui obnubilaient leur vue. Cartier, voyageant, il y a quarante ans, du côté de Toronto, remarquait, où il s'arrêtait,